

Ladder Inspection Stats and Facts – French



FAITS

1. **Composants Endommagés ou Usés** : Les fissures, les fentes ou les pièces manquantes dans les montants, les échelons ou les pieds de l'échelle peuvent compromettre l'intégrité structurelle, entraînant des risques d'effondrement.
2. **Quincaillerie Desserrée ou Manquante** : Les clous, vis, boulons ou écrous desserrés peuvent causer une instabilité, augmentant ainsi le risque de chute.
3. **Corrosion et Rouille** : Les échelles métalliques exposées à l'humidité peuvent rouiller, ce qui affaiblit l'échelle et présente des risques pour la sécurité.
4. **Rails Déformés ou Tordus** : des rails d'échelle déformés peuvent affecter l'équilibre et la stabilité pendant l'utilisation.
5. **Verrous et Écarteurs Défectueux** : des mécanismes de verrouillage ou des écarteurs défectueux peuvent entraîner un mouvement ou un effondrement inattendu de l'échelle.
6. **Pieds Antidérapants Usés** : des pieds antidérapants endommagés ou manquants peuvent faire glisser l'échelle sur des surfaces lisses.
7. **Étiquettes D'Identification Manquantes** : l'absence d'étiquettes peut entraîner une mauvaise utilisation ou une surcharge dépassant la capacité de l'échelle.

STATISTIQUES

- Les données de l'OSHA pour 2023 indiquent que 22 % des infractions liées aux échelles concernaient des inspections inadéquates, contribuant à 4 000 blessures par chute chaque année dans les secteurs de la construction et de l'entretien.
- WorkSafeBC a noté en 2022 que 10 % des incidents liés à des chutes d'échelle en Colombie-Britannique étaient liés à des échelles non inspectées ou défectueuses, et que 15 % d'entre eux impliquaient l'absence de pieds antidérapants.
- Le rapport NIOSH Fall Safety Report 2023 du CDC a estimé que 30 % des chutes d'échelle dans les entrepôts étaient dues à des défauts non détectés, qui auraient pu être évités grâce à des inspections appropriées avant utilisation.
- L'enquête sur la sécurité au travail menée par Statistique Canada en 2021 a révélé que 8 % des travailleurs des industries à haut risque n'avaient pas accès à une entreprise sur l'inspection des échelles, ce qui correspond à des taux de chute plus élevés.
- Une étude publiée en 2022 dans le Journal of Safety Research a indiqué que 25 % des blessures liées à des échelles étaient liées au fait de ne pas avoir étiqueté ou retiré les échelles défectueuses, conformément aux normes OSHA 1926.1053.
- Le CCOHS a rapporté en 2023 que les lieux de travail disposant de programmes d'inspection des échelles documentés ont réduit les incidents de chute de 20 %, conformément aux directives CSA Z11.

- Une analyse de 2024 publiée dans EHS Today a révélé que 12 % des blessures liées aux échelles (environ 2 500 cas) impliquaient des échelles non inspectées, ce qui pourrait être évité grâce à des contrôles conformes à la norme ANSI A14.